

## TRANSPORT – PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT

**IMPORTANT** : La prise en charge de votre enfant par La Colline n'est effective qu'à compter de la montée dans le transport sélectionné (car, minibus, ...). Au retour, l'un des parents ou le représentant légal doit être présent. Si cela ne pouvait être possible, la présente décharge devra être dûment remplie et retournée au moins 30 jours avant le début du séjour.

### **PRISE EN CHARGE DU VACANCIER PAR UN TIERS**

NOUS RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNE PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT AINSI QUE PAR LA PERSONNE AYANT RECU POUVOIR.

➤ **TRANSFERT DE RESPONSABILITE :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

représentant légal de l'enfant : \_\_\_\_\_

Demeurant au :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à M ou Mme \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° \_\_\_\_\_

En sa qualité de \_\_\_\_\_

Et demeurant au \_\_\_\_\_

À récupérer mon enfant à son retour de séjour au Centre La Colline le \_\_\_\_\_ (date de retour) à \_\_\_\_\_ (préciser le lieu de retour : lieu, centre ou autre point de rendez vous)

Je m'engage à lui transmettre la convocation que le Centre La Colline m'aura fait parvenir 15 jours avant la date du début du séjour.

Fait à \_\_\_\_\_, le

Le représentant légal de l'enfant  
(faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »)

La personne ayant pouvoir  
(faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acceptation de pouvoir* »)